



non assurances d'immeubles , responsabilité du notaire .

Par **apwn3985**, le **28/09/2011** à **13:58**

Bonjour,
je viens de découvrir que la compagnie d'assurance a résilié tous les contrats d'assurances , en raison du décès de l'assurée , événement trop ancien pour maintenir le contrat , le notaire de mes frères et sœurs_ qui ne renseigne personne , ni mon notaire ,ni moi même_, semble ne pas en avoir tenu compte et cette situation anormale dure depuis le ...01/01 /11.

Puis je , assurer ces immeubles en urgence ?

Je voudrais connaître la réponse juridique dure , la plus appropriée , merci pour vos conseils ,
J-L apwn3985